

Département de la Haute-Garonne

Commune de Muret

MISE EN COMPATIBILITE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement graphique

Planche 1/6

www.atelier-atu.fr

ATELIER

AMÉNAGEMENT TERRITORIAL ET URBANISME

«Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2022»

Date : 09/02/2023

Phase : DOCUMENT DE TRAVAIL

Echelle : 1/5000

Pièce n° 4

Ville de Muret, Hôtel de ville - 27 rue Castelnau, 31600 Muret

tel : 05 61 51 95 95 / courriel : urbanisme@mairie-muret.fr

LEGENDE

PRESCRIPTIONS REPORTEES SUR LE PLU

▲▲▲ Prescription d'implantation

●●● Prescription d'implantation et de stationnement

●●● Prescription de hauteur

▨ Espace boisé classé à conserver ou à créer (article L113.1 du CU)

▨ Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert

▨ Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation O.A.P

▨ Zone d'aménagement commercial ZACom

★ Eléments bâtis d'intérêt architectural et patrimonial (article L151.23 du CU)

▨ Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (R123-13 12)

▨ Plan d'exposition au bruit des aérodromes (L147-1 à L147-6 et R123-13 4)